**No 5847**

**Projet de loi portant modification**

1. **de la loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet**
2. **la création d’un Service de Coordination de la Recherche et de l’Innovation pédagogiques et technologiques;**
3. **la création d’un Centre de Technologie de l’Education;**
4. **l’institution d’une Commission d’Innovation et de Recherche en Education;**
5. **de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;**
6. **de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l’Etat**

\* \* \*

**I. Historique du projet de loi**

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 28 février 2008.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et la Chambre des Employés privés ont émis leur avis le 23 avril 2008. L’avis de la Chambre de Commerce est intervenu le 8 décembre 2008.

L'avis du Conseil d'Etat date du 17 juin 2008, son avis complémentaire a été émis le 25 novembre 2008.

**II. Travaux parlementaires**

La commission a entamé ses travaux par la désignation de Monsieur Fernand Diederich comme rapporteur lors de sa réunion du 2 juillet 2008. La commission a ensuite entrepris l’examen du projet de loi et de l’avis du Conseil d’Etat. Cet examen s’est poursuivi au cours des réunions du 9 juillet 2008 et du 10 juillet 2008.

Au cours de la réunion du 8 décembre 2008, la commission a désigné Monsieur Jos Scheuer comme nouveau rapporteur. L’avis complémentaire du Conseil d’Etat a été examiné par la commission parlementaire lors de cette même réunion. Le projet de rapport a été présenté et adopté lors de la réunion du 7 janvier 2009.

**III. Objet du projet de loi**

Un ensemble de trois projets de loi, à savoir le projet portant organisation de l’enseignement fondamental (doc. parl. 5759) ainsi que les projets relatifs à l’obligation scolaire (doc. parl. 5758) et au personnel de l’enseignement fondamental (doc. parl. 5760), a comme objectif d’induire une réforme fondamentale de l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire.

Le présent projet de loi qui réorganise le Service de Coordination de la Recherche et de l’Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) constitue en quelque sorte le quatrième pilier de cette réforme.

Le projet de loi attribue l’ensemble de la politique d’évaluation et du développement de la qualité scolaire au SCRIPT. Il a pour objectif d’introduire dans le système éducatif un nouveau dispositif destiné à mettre en relation à travers l’évaluation externe et interne de la qualité scolaire – tant au niveau du système scolaire dans son ensemble qu’au niveau des écoles elles-mêmes – trois champs d’actions en forte interrelation :

* l’innovation et la recherche pédagogique et technologiques;
* le développement et le maintien de la qualité scolaire;
* la formation continue du personnel enseignant et éducatif de l’Ecole.

Pour ce faire, le Service de Coordination de la Recherche et de l’Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) sera réorganisé en trois entités distinctes, dont la première sera compétente pour l’innovation et la recherche pédagogiques, la deuxième pour l’assurance de la qualité de l’enseignement dans les écoles et les lycées et la troisième pour la formation continue du personnel enseignant et éducatif.